

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
PORTANT SUR LE COMPTE FINANCIER 2019**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 06 MARS 2020,

Vu le code de l'Education et notamment ses articles L711-1 et suivants,
Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, adoptés par délibération du 7 octobre 2016

Prend la délibération suivante :

Objet : Approbation du compte financier de l'exercice 2019

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 2 760,39 ETPT sous plafond et 529,44 ETPT hors plafond
- 287 578 910,72 € d'autorisations d'engagement :
 - 225 729 494,11 € en personnel ;
 - 47 034 215,46 € en fonctionnement ;
 - 14 815 201,15 € en investissement.
- 289 874 026,78 € de crédits de paiement
 - 225 729 494,11 € en personnel ;
 - 40 266 840,00 € en fonctionnement ;
 - 23 877 692,67 € en investissement.
- 301 271 104,74 € de recettes
- 11 397 077,96 € de solde budgétaire excédentaire.

Article 2 :

Le conseil d'administration approuve les éléments d'exécution comptable suivants :

- 81 371 933,09 € de trésorerie (soit une variation de 12 870 995,35 € par rapport au compte financier 2018)
- 10 928 345.16 € de résultat patrimonial
- 17 727 572.68 € de capacité d'autofinancement
- 57 069 345.39 € de fonds de roulement (soit une variation de 7 420 116,57 € par rapport au compte financier 2018)

Article 3 :

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat selon la répartition suivante :

- pour le budget principal : affectation du résultat excédentaire du budget principal, à hauteur de 6 107 381,66 € en réserves et affectation du solde du report à nouveau créditeur du budget principal à hauteur de 4 924 680,07 € en réserves ;
- pour le budget CRFCB : affectation du résultat du budget annexe CRFCB, à hauteur de 10 430,90 € en réserves ;
- pour le budget I-SITE : affectation du résultat du budget I-SITE à hauteur de 345 667,92 € en réserves ;
- pour le budget annexe immobilier : affectation du résultat bénéficiaire du budget annexe immobilier à hauteur de 4 464 787,65€ en réserves.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

Membres en exercice : 37

Votes : 27

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 2

Le Président,

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CA UCA 2020-03-06-01

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*